

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 31 octobre 2023

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Christine SANTUCCI en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU	Oui			
Emilie VALETTE		Oui	Oui	Monsieur François BERGNA
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA		Oui	Oui	Madame Christine SANTUCCI
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2023 ;
2. Fixation des loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ;
3. Attribution d'une subvention à l'amicale des anciens combattants ;
4. Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet ;
5. Création d'un poste permanent d'Agent d'entretien des espaces publics à temps non complet ;
6. Demande d'une subvention (FODAC 2023) pour la rénovation du chemin du Bosquet ;
7. Modification des maxima du RIFSEEP, attribuable aux adjoints administratifs ;
8. Modification de la tarification de la régie des eaux, mise en place de la proportionnalité ;
9. Passage à la norme comptable M57 ;
10. Le transfert anticipé des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCPFML ;

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 04 septembre 2023

Aucune remarque à ce sujet, rien à signaler.

Point 2 - Fixation des loyers de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)

Résumé de l'ouverture et de l'inauguration par Madame le Maire qui remercie particulièrement les agents municipaux et Monsieur DOULIERY pour leur travail sur la MSP.

Cette maison est aujourd'hui complète. La mairie est en négociation pour d'autres demandes de professionnels de santé. L'ancien centre médical est aussi complet.

C'est donc une réussite. De plus, il y aura prochainement l'intégration du Dr Catarina VIEIRA d'ici mi-novembre.

Il s'agit de la première MSP financée pour du bâti par l'ARS. De plus, elle a été subventionnée à un peu plus de 90% par les co-financeurs publics.

Le directeur de l'ARS 04 va rencontrer les professionnels de santé discuter de leur projet de santé.
Les impôts locaux n'augmenteront pas car les loyers (minimes) de la MSP financeront l'emprunt et les dépenses courantes de la MSP.

De plus, le FCTVA va se rajouter sur les 90% de co-financement sur la construction de la MSP. On dépassera les 100% de co-financement d'ici 2024.

Une SISA s'est créée entre les professionnels de santé avec la nomination d'un coordinateur, citoyen du village, pour assurer la gestion commune de cette MSP.

Présentations succinctes des locaux de la MSP par Madame le Maire.

Parmi les locaux, il y a une salle de soin non programmée (qui a déjà servi le jour de l'inauguration).
Ensuite il y a :

- deux cabinets de médecins qui sont déjà occupés
- un cabinet de sage-femme
- trois cabinets d'infirmiers
- un cabinet pour les intervenants extérieurs géré par la SISA

Précisions des loyers par madame le maire (confère le tableau pour les montants).

La SISA prend en charge les parties communes et la commune prend en charge le pôle de soin non programmé pour les habitants (et non pas pour le bénéfice des professionnels de santé).
Ce sont de très petits loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	3
Contre	0

Patricia PAUL : Les urgences de Manosque risquent de fermer. Il est incompréhensible de s'abstenir sur un projet de santé...

Point 3 - Attribution d'une subvention à l'amicale des anciens combattants

Explication du contexte de difficulté de fonctionnement de l'association des anciens combattants. Partage en deux des frais d'assurances avec la mairie de Cruis (105 euros par commune). Si les frais ne sont pas pris en charge par les deux mairies, l'association risque de disparaître.

Patricia PAUL : C'est la mémoire des anciens, il serait déplorable que cette association soit dissoute.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 4 - Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif, temps non complet

Madame le maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif.
Le temps non complet est un souhait de l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 5 - Création d'un poste permanent d'agent d'entretien des espaces publics, temps non complet

Ce poste concerne le contrat d'un agent qui va être renouvelé. Il s'agit de régulariser sa situation. En effet cet agent était en contrat aidé, il s'agit aujourd'hui de lui créer un poste permanent. Les élus sont très contents de son travail qu'il exerce depuis 3 ans (petit entretien du village) et souhaitent régulariser sa situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 6 - Demande d'une subvention (FODAC 2023) pour la rénovation du chemin du Bosquet

Il s'agit de financer les réparations du Chemin du Bosquet, comme précisé au dernier conseil.
Description du plan de financement par Monsieur François BERGNA.

Ce chemin est dans un très mauvais état, des maisons sont inondées et un commerçant se trouvant au bout de celui-ci est en difficulté.

Il s'agit d'un engagement de la mandature de rénover un ou deux chemins par an. Jusqu'ici cet engagement a été tenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 7 - Modification des maxima du RIFSEEP, adjoints administratifs

Explication du contexte de l'augmentation du RIFSEEP par Madame le Maire.

Un agent recruté bénéficiait d'un IFSE dans son ancienne commune. L'augmentation lui permettrait de bénéficier de ce même montant au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 8 – Modification de la tarification de la régie des eaux, mise en place de la proportionnalité

Après analyse, il est apparu que la tarification du réseau d'eau était inéquitable entre les plus petits et les plus grands consommateurs.

Marc DINI : Aujourd'hui nous avons plusieurs demandes de compteurs plus gros, avec une arrivée plus grosse et une installation plus chère. Par exemple, l'Hôtel Saint Clair paye la même taxe qu'un consommateur « lambda ».

Sylvie MATHIEU : Deux remarques : la proportionnalité est cohérente sur la taxe, elle est moins pour l'installation de nouveaux compteurs.

Patricia PAUL : Chaque année la commune change entre 100 et 120 compteurs par an pour installer des compteurs électroniques afin de mieux percevoir les fuites ou les fraudes.

L'été dernier nous avons pu voir la surconsommation d'eau. Il reste environ 15% des compteurs à changer à ce jour.

Sylvie MATHIEU : Qui va payer les compteurs plus chers ?

Marc DINI : Ceux qui vont construire de nouvelles maisons.

Philippe VUILQUE : Ce tableau est mal présenté, la dernière colonne porte à confusion. Il faudrait plutôt mentionner « Primo » compteur que « Neuf » afin d'explicitier que ce n'est pas un remplacement. De plus, il serait préférable de mettre une tarification semestrielle pour que le coût de fin d'année soit trop élevé.

Patricia PAUL : Une facturation semestrielle avait eu lieu sous la précédente mandature, c'était compliqué.

Phillipe VUILQUE : Oui on demandait un acompte, c'est ça qui était compliqué.

Patricia PAUL : De plus, la relève de certaines personnes est compliquée car ils ne sont pas toujours chez eux. C'est pourquoi la mise en place de compteurs électronique peut être pertinente.

Sylvie CAGNICOLAU : Le prix de l'installation n'étant pas proportionnel (contrairement à la taxe), ce n'est pas cohérent. Les plus grandes installations sont presque « offertes ».

Philippe VUILQUE : Nous ne sommes pas pour changer ce tableau.

Emmanuel DJAKOVIC : Le risque c'est que les nouveaux constructeurs mettent directement des plus gros compteurs.

Nouvelle proposition de Madame le maire avec l'application de la proportionnalité sur l'installation de nouveaux compteurs.

Vote du nouveau tableau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	12
Abstention	3
Contre	0

Patricia PAUL : Il faut savoir que, lorsque certains administrés demandent des compteurs de gros diamètres, ça pénalise parfois tout un quartier. Il faut bien avoir tous les tenants et aboutissants avant de voter sur l'eau. De telles décisions ont des conséquences.

Marc DINI : Par exemple les pompiers quand ils prennent l'eau ça met en difficulté un quartier. Donc en effet, un gros diamètre ça change quelque chose.

Point 9 – Passage à la norme comptable M57

Explications du contexte par Madame Sylvie CAGINICOLAU.

Nous sommes actuellement sous la norme M14. Nous allons passer à la M57 pour nous harmoniser avec les autres collectivités locales et se rapprocher de la comptabilité privée. Par exemple, les amortissements deviennent obligatoires, il n'y a plus de dépenses imprévues.

Un des objectifs est de simplifier la comptabilité publique. De plus ce passage est une obligation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 10 – Transfert anticipée des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la CCPFML

Rappel du contexte de ce transfert par Madame le Maire.

Ce transfert se ferait au 01 janvier 2025.

Comme l'a demandé Monsieur Philippe VIULQUE en conseil communautaire, si l'état revient sur ce transfert, la compétence reviendra à la commune.

Patricia PAUL : Nous l'avons acté pour le 01/01/2025 mais sans savoir si nous serions prêts. Un comité va être mis en place en ce sens.

A Saint-Etienne-les-Orgues nous souhaitons passer d'abord en DSP puis en régie.

Philippe VUILQUE : Je suis favorable à ce transfert comme je l'étais en conseil communautaire. Toutefois je n'étais pas d'accord avec les modalités : la régie est préférable à la DSP. Prendre une DSP de manière transitoire est un risque quant à l'augmentation des prix.

Si l'Etat y revient, sait-on jamais, mieux vaut prendre en considération cette éventualité.

Pour rappel, trois communes ont voté contre ce transfert : Revest-Saint-Martin, Montlaux et Limans.

Philippe VUILQUE : Le débat était biaisé dès le début dans la mesure où Forcalquier était déjà en DSP. Saint-Etienne joue donc un rôle majeur sur ce sujet, car la commune pourra inciter d'autres communes à nous suivre sur la régie.

Patricia PAUL : Je tiens à remercier le travail de Monsieur PREVOST et les autres membres du comité de pilotage pour la mise en place de ce transfert.

Sylvie CAGINICOLAU : Je vais voter contre le transfert de l'eau à la CCPFML, sur le principe que l'Etat nous impose de « dépouiller » les communes des services qu'elles possèdent. Il s'agit d'une diminution de services de proximité et une perte d'un savoir-faire.

Par ailleurs, beaucoup de communes reviennent sur la DSP. Le passage en DSP de manière transitoire risque de rendre le retour en régie impossible du fait de cette perte de savoir-faire.

Patricia PAUL : Je ne suis pas d'accord. Les administrés souhaitent avoir un prix correct sur l'eau et l'électricité. Par exemple, sur un bassin, nous n'avions pas les moyens d'intervenir avec nos moyens en régie.

C'est comme certains maires en conseil communautaire qui n'ont pas les moyens de faire les travaux en régie, les délèguent sans forcément passer en DSP.

Nous-mêmes nous sommes obligés de sous-traiter pour éviter de laisser les administrés dans de grosses difficultés.

De plus, nous sommes plus chers que Forcalquier qui est en DSP.

Sylvie CAGINICOLAU : Lardiers lors de leur transfère de la compétence à un délégataire, possédait un rendement d'environ 90%. Donc il n'avait pas à faire beaucoup de travaux. Nous ce n'est pas comparable dans la mesure où notre réseau n'est pas le même. Vous vous basez sur des réseaux neufs avec de très bons rendements. Nous étions il y a 3 mois à un rendement de 30%. Le délégataire va forcément augmenter la tarification du fait de notre rendement si faible.

Marc DINI : Aujourd'hui nous sommes à 60%.

Patricia PAUL : Ce qui compte pour les administrés c'est d'avoir un service fonctionnel à un prix raisonnable.

Sylvie MATHIEU : Le débat de ce jour est dû à un manque de débat en conseil communautaire.

Concernant cette délibération, je vais voter contre. En DSP nous payons environ 30 % plus cher le prix de l'eau.

Philippe VUILQUE : Nous avons un débat qui, en conseil municipal n'a pas lieu d'être. En effet ce débat DSP/Régie ne sert à rien.

De plus, nous sommes obligés de voter pour car ce transfert est une décision législative.

Je pense aussi qu'il vaut mieux prévenir que guérir donc autant l'anticiper.

La plupart des communes avaient accepté de passer en DSP transitoires à condition que Forcalquier ne signe pas un contrat de 12 ans.

De plus, anticipée permet de renégocier des DSP plus courtes.

Enfin, avec l'arrivée de campagnes électorales en 2026, certaines interférences font qu'on ne peut potentiellement pas bien gérer ce transfert. L'anticipation permettra de mieux transférer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	11
Abstention	1
Contre	3

Questions Diverses

1 - Les panneaux de village

Ils ont été tagués. Une plainte a été déposée par la commune. Le parc photovoltaïque de Cruis pose problème. Il a pourtant toutes les autorisations de la DREAL.

Un arrêté a été pris interdisant toute forme d'affichage hors de panneaux d'affichage.

Une association l'a fait et va être sanctionnée.

2 - Les chiens de troupeaux

Patricia PAUL : Nous avons reçu un collectif, même si je pense que nous sommes tous concernés. Nous avons eu une réunion avec la FNSEA et j'ai pu en discuter avec Monsieur le Préfet.

De plus, les chiens de troupeaux ne sont pas les seuls à errer sur la commune, certains administrés possèdent aussi des chiens d'Anatolie. Je rappelle que les agents municipaux ne sont pas là pour ramasser les déjections canines.

De plus, il a été demandé aux agriculteurs de ne mettre les chiens aux troupeaux que la nuit. Pour limiter les dangers, un arrêté a été pris après discussion avec la gendarmerie. Tous les chiens errants sur la commune seront arrêtés par la fourrière.

Précisions sur l'arrêté par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Je serai intransigeante sur les chiens errants dans le village.

Cela va permettre de lutter contre ces chiens qui sont dangereux pour les enfants, les randonneurs etc...

Nous avons fait parvenir cet arrêté au collectif.

Je demande à tous les administrés d'être vigilant et de prévenir Madame CASTA, qui a la délégation de la fourrière en cas d'incident.

Philippe VUILQUE : La limite c'est que le vétérinaire ne prendra pas la décision d'euthanasier car il s'agit de chiens de troupeaux. C'est toutefois bien que la commune se protège juridiquement.

Sylvie MATHIEU : Théoriquement, quand est ce que les chiens de troupeaux sont en divagations ?

Patricia PAUL : Quand ils seront sur la voie publique sans laisse.

Philippe VUILQUE : Cela serait bien d'évaluer d'ici un an ou six pour voir si l'arrêté marche.

Pour rappel, deux études comportementales ont été diligentées pour étudier le comportement des chiens de troupeaux.

3 - Consommation électrique

Ces 3 dernières années, la mandature a réalisée beaucoup d'économies sur la consommation d'électricité. Toutefois, la consommation de cette année a fortement augmenté du fait de l'augmentation des prix de l'énergie.

Il convient de réaliser une étude pour savoir si cela est possible de ne pas chauffer la médiathèque et de ne pas éclairer les cours de Tennis. En effet, tout le monde doit faire des efforts.

Sylvie MATHIEU : Nous avons diminué les cours pour cet hiver. De plus, nous n'allumons que peu de temps en semaines.

Marc DINI : Nous ne pouvons pas mettre des LEDS, une loi dispose qu'un éclairage suffisant soit mis en place sur les cours de Tennis.

4 - Ilots de tri

Il y a encore quelques zones où les îlots doivent être installés.

Patricia PAUL : De plus en plus de gens tri leur déchets avec ces îlots ! Même moi. C'est une bonne chose. On va travailler sur les zones où les personnes âgées ont des difficultés à y accéder.

Cependant, c'est inadmissible, que les agents municipaux et intercommunaux ramassent les ordures laissées à côté.

Philippe VUILQUE : On constate cependant que comme les conteneurs sont plus importants, les odeurs sont plus importantes aussi.

Autre effet, les containers se bloquent parfois.

La CCPFML doit faire une expertise au sujet des odeurs.

Sylvie MATHIEU : Concernant les poubelles à côté de la mairie, elles sont dangereuses. Ça glisse, elles sont surélevées etc...

5 - Retrait de la vie publique de Monsieur VUILQUE

Pour des raisons de santé, Monsieur Philippe VUILQUE se retirera de la vie publique pour quelques temps.

Fin de séance : 20h00

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

1) Containers Roulant - Rue du Longeon

Monsieur X ne peut plus sortir son camping-car du fait des voitures qui stationnent dans cette rue.

Patricia PAUL : On peut envisager de mettre des pierres pour bloquer le stationnement.

De plus, il dit qu'il a travaillé pour une entreprise qui proposait des DSP. Son but premier était de faire de l'argent et non de fournir un service.

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 02 novembre 2023.

Le Maire, Madame Patricia PAUL

